

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mercredi 6 juillet 2022

**Délibération
N° 22.102.1**
En exercice ... 37
Présents 24
Votants 33
Pour 33
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES
**DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES LA DOMITIENNE AU SEIN DE LA COMMISSION
LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE GESTION DES EAUX (SAGE) ORB LIBRON -
RENOUVELLEMENT**

Date de la convocation : 30/06/2022

L'an deux mille vingt-deux
Et le 6 juillet à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle des mariages de l'Hôtel de ville de la commune de Colombiers, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

24 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

9 Conseillers communautaires absents représentés : madame Françoise CRASSOUS (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Frédéric FABRE (représenté par madame Brigitte SOULET), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), madame Maryse LACOMBE (représentée par monsieur Alain CARALP), monsieur Thierry MAURAT (représenté par madame Valérie CHABOT), monsieur Elian PALAZY (représenté par madame Patricia BERTHOMIEU), monsieur Serge PESCE (représenté par madame Brigitte SOULET), madame Nathalie PIQUES (représentée par monsieur Christian SEGUY), monsieur Michel SANCHEZ (représenté par monsieur Robert SENAL).

4 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Thierry CALMEL, monsieur Didier CAYLA, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 6 juillet 2022

Désignation du représentant de la Communauté de communes La Domitienne au sein de la Commission locale de L'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Orb Libron - Renouvellement

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment les articles L212-4 et R212-29 à R212-34 ;

Vu le Schéma directeur et d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-I-2259 portant délimitation du périmètre du SAGE Orb Libron ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-06-0741 du 28 juin 2016 constituant la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral DDTM34-2017-05-08446 portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE des bassins versants de l'Orb et du Libron ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral DDTM34-2018-07-09628 portant approbation du SAGE Orb Libron ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.103.1 du Conseil communautaire du 15 juillet 2020 désignant le représentant de La Domitienne au sein de la CLE du SAGE Orb Libron ;

Considérant que la Communauté de communes est compétente dans le domaine de la Gestion de l'eau et des milieux aquatiques et prévention des inondation (GEMAPI) et du petit cycle de l'eau, dont elle a donné l'exercice de celle-ci au Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron (SMVOL) pour les bassins versants de ces cours d'eau ;

Considérant que le SMVOL a récemment changé ses statuts pour se constituer en Etablissement Public Territorial de Bassin, afin notamment, de pouvoir mettre en œuvre un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

Considérant que l'article L212-4 du Code de l'environnement prévoit que, pour l'élaboration, la modification, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), une Commission locale de l'eau (CLE) est créée par le Préfet, laquelle est notamment constituée par des représentants des EPCI ;

Considérant que le Syndicat mixte des vallées de l'Orb et du Libron pilote la Commission locale de l'eau (CLE) prévue par le Code de l'environnement, et a donc proposé que la Communauté de communes La Domitienne soit intégrée à cette Commission, en raison de son importance majeure sur les bassins versants de l'Orb et du Libron ;

Considérant que la CLE du SAGE a été constituée par arrêté préfectoral n° 2016-06-0741 du 28 juin 2016 ; qu'au terme du délai légal de 6 ans, le mandat des membres de la CLE expire et qu'il convient donc de procéder à son renouvellement ;

Considérant qu'il convient en conséquence de désigner un nouveau représentant de la Communauté de communes à cette instance ;

Considérant que, pour la désignation des représentants dans les organismes extérieurs, l'article L2121-21 du CGCT prévoit qu'il est procédé au scrutin secret, sauf si le Conseil communautaire décide à l'unanimité d'organiser un scrutin public, ou s'il n'y a qu'un seul candidat, auquel cas la nomination prend effet immédiatement ;

Considérant que le choix des représentants peut porter sur l'un des membres du Conseil communautaire ou sur tout Conseiller municipal ;

Considérant qu'après appel à candidatures, le candidat suivant s'est déclaré : monsieur Gilles THERON ;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul candidat et que la nomination prend effet immédiatement ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 33 membres présents ou représentés au moment du vote,

I. DÉSIGNE en tant que nouveau représentant de la Communauté de communes La Domitienne au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Orb Libron :

Gilles THERON.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Certifié affiché sur le site internet de La Domitienne le : **18 JUIL. 2022**

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220706-DEL IB_22_10

REÇU EN PREFECTURE

le 18/07/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20220706-DELIB_22_10